

CONSEIL DEPARTEMENTAL de l'INDRE

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS

Réunion du 12 avril 2024

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil départemental de l'Indre se sont réunis à l'Hôtel du Département, dans la salle des délibérations, le vendredi 12 avril 2024 à 11 heures sur convocation en date du 29 mars 2024.

Etaient présents :

M. FLEURET, Mme MERIAUDEAU, M. MAYAUD, Mme PETIPEZ, M. DOUCET, Mme ELION, MM. DAUGERON, AVEROUS, BLANCHET, Mme SELLERON, M. CARANTON, Mmes LEROY, MONJOINT, JBARA-SOUNNI, MM. BLONDEAU, HUGON, Mme CORBEAU, MM. METIVIER, ROBERT, Mmes DUVOUX, LACOU, MM. AVISSEAU, BOUGAULT, Mmes MOISAN-LEFEBVRE, BARBIER.

Absente excusée :

Mme BELLUROT (pouvoir à M. METIVIER).

*
* *

Ouverture de la séance sous la présidence de M. Marc FLEURET, Président.

Secrétaire de séance : Mme Mireille DUVOUX.

*
* *

Ordre du jour

Réunion du 12/04/2024

—

N° Page

Discours d'introduction du Président du Conseil Départemental.....3

A - Finances et Solidarité Territoriale

CD n°1. DESIGNATION d'un SECRETAIRE de SEANCE.....7

CD n°2. APPROBATION du PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 15 JANVIER 2024.....8

CD n°3. FISCALITE INDIRECTE - Droits de Mutation à Titre Onéreux.....10

CD n°4. DELEGATION donnée au PRESIDENT du CONSEIL DEPARTEMENTAL
INFORMATION de l'ASSEMBLEE - MARCHES PUBLICS - ACTIONS en JUSTICE.....17

CD n°5. MISE en PLACE de la PRIME de POUVOIR d'ACHAT EXCEPTIONNELLE.....20

C - Grands Investissements

CD n°6. AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE de l'INDRE - Point d'avancement.....23

CD n°7. PROGRAMME TRANSITION ENERGETIQUE - AVANCEMENT.....27

A l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 14 est atteint.

Discours d'introduction du Président du Conseil départemental

Chers collègues,

Un mot avant de débiter cette séance. Suite à l'épisode de pluie diluvienne qui s'est abattue sur notre département le week-end de Pâques, je tenais à remercier nos pompiers, nos agents des routes mais aussi les municipalités, les agents municipaux et les habitants qui se sont fortement mobilisés pour aider, récolter des objets et denrées et apporter le réconfort si précieux à nos concitoyens sinistrés.

C'est dans des événements extrêmes que nous mesurons toute la force de l'entraide et la puissance de la générosité.

Après ce préambule, j'ai donc le plaisir d'ouvrir cette séance d'avril, la deuxième étape de notre calendrier budgétaire, entre le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire. Une séance qui, depuis quelques années maintenant, recentre le débat sur les axes forts de notre politique, à défaut de pouvoir débattre des leviers pour augmenter nos recettes budgétaires.

Car, après la perte du levier fiscal, après de nouvelles dépenses décidées par l'État sans concertation et sans compensation, c'est maintenant un nouvel effort d'économies qui nous est demandé pour participer à la baisse de la dette colossale de la France.

On peut se poser quelques questions sur le rôle même de nos collectivités, les actions qui vont nous être imposées et leurs conséquences.

Alors, doit-on réduire encore les frais de fonctionnement et dégrader notre service public ?

Doit-on diminuer nos dépenses d'investissement qui concourent à la modernisation du territoire et qui nourrissent les carnets de commandes de nos entreprises ?

Doit-on remettre en cause nos aides à destination des communes, des associations ?

Nous ne pouvons évidemment pas nous résoudre à cette prise d'otage.

Si le Gouvernement confirme sa volonté de mettre à contribution les collectivités pour réduire le déficit, il est bon d'insister sur la spécificité du Département, qui est la strate de collectivité la plus exposée à la conjoncture et qui joue le rôle d'amortisseur social en finançant à plus de 60 % de son budget des dépenses d'intervention sociale.

Dominique Faure, ministre chargée des Collectivités territoriales, a d'ailleurs elle-même reconnu la semaine dernière que les Départements sont « la strate la plus fragile et la plus en difficulté », face à « des charges qui augmentent, car ce sont les acteurs de l'action sociale, mais avec des recettes qui baissent ».

Le Président de la Cour des Comptes, Pierre Moscovici, a quant à lui insisté sur le fait que la situation des Départements s'était incontestablement dégradée ; tout en reconnaissant que ces derniers avaient réussi à continuer d'investir et à maîtriser leur endettement malgré des recettes en baisse et des dépenses en forte hausse.

Entre le reste à charge des Allocations Individuelles de Solidarité (APA-PCH-RSA) pour près de 10 milliards, les augmentations imposées depuis la Covid et la non-indexation de nos ressources sur l'inflation, les Départements participent déjà à hauteur de près de 15 milliards par an, à la résorption du déficit de l'État.

On ne peut accepter de réduire encore nos marges de manœuvre. Car notre mission, au Département, outre les solidarités humaines auxquelles nous sommes très attachés, comprend aussi les solidarités territoriales qui visent au développement équilibré de nos communes dans toute leur diversité.

Il n'est donc pas raisonnable de sacrifier l'avenir, en augmentant les dépenses sociales des Départements, au détriment des investissements nécessaires pour les routes, les collèges, la fibre, ou la transition écologique. C'est le combat de Départements de France auquel je m'associe pleinement et auquel je prendrai part dans l'intérêt de l'avenir de notre territoire.

Aujourd'hui, 13 Départements français n'arrivent pas à boucler leur budget 2024 et près de la moitié des Départements connaissent de grandes difficultés. L'équilibre budgétaire, premier principe, nécessite des choix drastiques, c'est-à-dire du courage et une rigueur de chaque instant. L'État, qui ne s'applique pas ce principe de base d'un budget, a cette particularité de ne pas devoir faire de choix ni d'être assujéti à cette rigueur. Il est donc très facile – chacun en conviendra – de procéder ainsi et de solliciter ensuite les collectivités vertueuses pour réparer les dégâts.

Cher Collègues, après le vote du Budget Primitif 2024, cette nouvelle séance, malgré ce contexte budgétaire préoccupant, vient confirmer la situation particulière de notre collectivité et confirmer notre politique solidaire et volontairement ambitieuse.

Vous savez, je mesure la chance que j'ai de prononcer ces mots et de pouvoir, les prévisions m'y autorisant, m'engager dans cette dynamique jusqu'à la fin du mandat.

En n'ayant pas à assumer le poids de l'endettement nous pourrions aller au bout des objectifs que nous nous sommes fixés.

Au-delà de ses compétences majeures d'accompagnement des plus fragiles, au-delà de son programme d'investissement ambitieux, notre collectivité agit à de multiples niveaux pour préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Avec des droits de mutation (DMTO), qu'on appelle aussi frais de notaire, qui restent à 3,8 %, alors qu'à l'exception du Morbihan, la totalité des Départements a fait le choix de les relever à 4,5 %, nous maintenons une volonté d'agir sur le logement. Une mesure qui bénéficie aux acquéreurs avec une économie de plus de 1.200 euros sur un prix moyen à 150.000 euros.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose pour 2024, de faire le choix de maintenir ce taux minimum des DMTO à 3,8, alors que la loi, comme vous le savez, nous permet de le relever à 4,5.

Je vous propose également de maintenir l'exonération des DMTO pour les acquisitions réalisées dans le parc immobilier des bailleurs sociaux (OPAC et SCALIS).

Pour beaucoup de nos concitoyens, l'accession à la propriété reste difficile et particulièrement pour ceux disposant de revenus modestes.

Sachez qu'en 2023, ce sont 81 transactions immobilières réalisées dans le parc départemental des logements à loyer modéré. Quatre-vingt-un accédants à la propriété ont donc pu bénéficier de cette mesure (1 de plus qu'en 2022).

En outre, en engendrant des recettes globales de près de 5,5 millions d'euros, les ventes réalisées permettent aux bailleurs sociaux d'effectuer des travaux de modernisation de leur parc immobilier. Une mesure qui profite donc aux locataires mais aussi aux entreprises !

Dans un contexte où le marché immobilier n'est pas au beau fixe, malgré quelques indicateurs encourageants, le Département met tout en œuvre pour favoriser l'accession à la propriété de ses habitants, mais aussi des nouveaux arrivants qui viennent s'installer dans l'Indre.

Car l'attractivité d'un territoire nécessite de se battre sur tous les fronts et nous nous y employons.

C'est le cas aussi avec l'avancée du déploiement de la fibre sur l'ensemble de l'Indre et déjà près de 100.000 prises déployées sur la zone d'initiative publique de l'Indre, soit 85 % des prises nécessaires.

Un chantier qui atteint sa dernière ligne droite qui aboutira l'année prochaine à l'objectif de 100 % des Indriens éligibles à la fibre.

Par ailleurs, le nouveau Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (S.D.U.N.E) va permettre aux collectivités de piloter leurs actions par la donnée. Comme vous avez pu en prendre connaissance dans le rapport de cette séance, plusieurs syndicats des eaux se sont déjà manifestés et sont intéressés par l'usage de ce réseau pour la télé-relève de leurs compteurs. Pour le Département, ce dispositif sera utilisé pour améliorer et renforcer le suivi énergétique de nos bâtiments dans l'objectif d'une gestion la meilleure possible et la plus responsable.

Responsable, notre collectivité l'est, résolument.

Il y a deux ans, nous annonçons la mise en œuvre d'un plan d'investissements sur la période 2022-2032 de 30 millions d'euros pour répondre aux enjeux de la transition énergétique. Des actions consolidées par les crédits inscrits lors des Budgets Primitifs.

L'impérieuse nécessité d'agir face au changement climatique en s'inscrivant dans une ambition nationale de neutralité carbone en 2050 nous invite à un nouveau programme d'actions. L'objectif est ambitieux mais ô combien nécessaire si l'on veut préserver les conditions de vie des générations futures.

Lors de la commission préparatoire à cette séance, un point d'étape vous a été exposé et chacune et chacun d'entre vous a pu mesurer l'engagement du Département de l'Indre :

- à être une collectivité exemplaire en matière de décarbonation et d'adaptation au changement climatique ;
- à accompagner les acteurs du territoire pour œuvrer à un département plus sobre et plus résilient ;
- à consolider les connaissances pour mieux éclairer l'action publique, tant en interne que sur le territoire.

Cette démarche ne doit cependant pas rester une initiative isolée du Département : elle a vocation à embarquer largement les acteurs du territoire indrien afin qu'ensemble nous œuvrions dans la même direction, avec la même envie et la même confiance dans les possibilités que nous offre un territoire plus durable. C'est tout le sens de la stratégie Climat 36, dans laquelle le Département est à l'initiative et reste partie prenante.

C'est le cas aussi avec la mise en œuvre de notre plan santé qui a permis de favoriser l'installation et l'accompagnement de 107 professionnels sur ces trois dernières années. Au regard des prévisions à court et moyen terme, nous attendons, plus que jamais, des mesures fortes de l'État – la santé est je le rappelle sa compétence ! - pour assurer un accès aux soins équitable sur l'ensemble de notre pays.

C'est le cas enfin avec de multiples actions pour faire rayonner notre département et attirer ainsi de nouveaux visiteurs. Le printemps lance l'activité culturelle et touristique de l'Indre et cette année, il lance aussi le passage de la flamme olympique qui traversera notre département le 27 mai.

Du 26 juillet au 11 août 2024, et du 28 août au 8 septembre se tiendront les Jeux Olympiques et Paralympiques. Les Jeux, c'est bien sûr du sport, mais c'est aussi une combinaison de rendez-vous culturels, de programmation artistique, et de performances diverses qui créent une expérience unique en son genre. Notre Pays va vivre un festival populaire et multiculturel qui s'adresse au monde entier. C'est une aventure qui va embarquer la France entière et l'Indre en particulier pour une expérience inédite.

Nous avons une chance incroyable de mettre la richesse de notre territoire en avant et de fédérer l'ensemble des habitants autour des valeurs humaines de l'olympisme. Nous ne connaissons cela qu'une seule fois !

Alors, profitons de ces temps forts et soyons les premiers ambassadeurs de ce département qui nous est si cher.

Une collectivité ne peut fonctionner sans ses services. 1.106 agents travaillent au Département, assurant un service public efficace et de proximité.

Conformément à nos engagements, cette séance vient valider la dépense dédiée à la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Nous avons fait le choix d'appliquer les montants maximums prévus par le décret. Cette prime bénéficiera à une grande majorité des agents de la collectivité.

Elle marque d'une part la reconnaissance de notre assemblée pour le travail de nos services, elle est aussi le signe d'une collectivité qui accorde une importance capitale à la notion de travail et à l'investissement.

Pour conclure, notre actualité est aussi marquée par les réunions de répartition des enveloppes FAR, Fonds d'Action Rurale voirie et équipement, à destination de nos communes et des enveloppes FAR Association et FAPA – investissement.

Ce sont évidemment des moments importants dans la vie de notre collectivité.

Ils marquent le soutien du Département auprès de chacune de nos 241 communes leur permettant de réaliser leur projet voirie ou de finaliser l'acquisition d'un équipement.

Avec les fonds thématiques, ce sont plus de 10 millions d'euros en faveur de nos communes cette année.

J'en profite donc pour remercier chacune et chacun d'entre vous pour le travail préparatoire mais aussi nos directeurs et chefs de service qui, présents également, peuvent répondre aux différentes sollicitations des maires.

La proximité que notre Département entretient avec chaque commune et chaque association doit rester une priorité, l'une et l'autre formant les piliers nécessaires à la proximité, à l'écoute, et à la construction commune de l'avenir d'un territoire.

Je vous remercie.

J'ai le pouvoir de Nadine BELLUROT pour Philippe METIVIER.

A - Finances et Solidarité Territoriale

CD n° 1

DESIGNATION d'un SECRETAIRE de SEANCE

Le Président du Conseil départemental propose de désigner un secrétaire de séance.

*
* *

M. le PRÉSIDENT. - Je vous propose de passer au vote.

.....

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL adopte donc la délibération suivante :

Délibération n° CD 20240412_001

A - Finances et Solidarité Territoriale

DESIGNATION d'un SECRETAIRE de SEANCE

Quorum : 14

Mandataire(s) : 1

Nadine BELLUROT donne mandat à Philippe METIVIER

Pour : 26

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVEROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Christian ROBERT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE, François AVISSEAU

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE :

Article unique. - Mme DUVOUX est désignée secrétaire de séance.

A - Finances et Solidarité Territoriale

CD n° 2

**APPROBATION du PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 15 JANVIER 2024**

Conformément à l'article L. 3121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'arrêter le procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 15 janvier 2024.

*
* *

Le Président du Conseil départemental demande à l'Assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance plénière du 15 janvier 2024.

M. le PRÉSIDENT. - M. BOUGAULT ?

M. BOUGAULT. - Non pas pour apporter des rectifications à ce compte-rendu mais un complément d'information. Sur le rapport 62 qui concernait Le soutien à la jeunesse et au sport pour tous et le passage de la flamme olympique dans l'Indre, et pour ce qui nous concerne avec Lucie le passage de la flamme olympique à Issoudun, j'avais indiqué que nous ignorions complètement ce qui pouvait se préparer sur Issoudun parce nous n'étions jamais conviés aux réunions de préparation. Il avait été indiqué que les équipes départementales rappelleraient au comité d'organisation d'Issoudun que nous devons être invités. A ce jour, la situation est toujours la même. Nous apprenons quelques bribes de cette organisation à travers le conseil d'administration du collège Diderot par exemple mais nous sommes complètement évincés de tout ce qui peut se préparer sur Issoudun pour le passage de la flamme. Voilà ce que je peux apporter comme précision, en complément de ce que j'avais dit au mois de janvier.

M. le PRÉSIDENT. - Ce ne sont pas les équipes qui l'ont rappelé mais c'est moi. Je l'avais fait personnellement. Ce que je propose, c'est de demander aux services, à Agathe Meunier qui est notre chargée de mission aux Jeux, de vous faire passer le programme complet de ce qui se passe sur Issoudun, afin que vous puissiez avoir tous les éléments. Je m'y engage. Ce sera fait à la fin de la séance.

Je vous propose de passer au vote de ce rapport.

.....

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL adopte donc la délibération suivante :

Délibération n° CD 20240412_002

A - Finances et Solidarité Territoriale

**APPROBATION du PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 15 JANVIER 2024**

Quorum : 14

Mandataire(s) : 1

Nadine BELLUROT donne mandat à Philippe METIVIER

Pour : 26

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVEROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Christian ROBERT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE, François AVISSEAU

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3121-13,

DECIDE :

Article unique. - Le procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 15 janvier 2024, ci-annexé sous forme de fascicule séparé dématérialisé, est adopté.

A - Finances et Solidarité Territoriale

CD n° 3

FISCALITE INDIRECTE

Droits de Mutation à Titre Onéreux

Depuis la loi de Finances pour 2015, les Départements peuvent déplaçonner le taux de la taxe de publicité foncière ou droits d'enregistrement au-delà de 3,80 % avec un taux plafond de 4,50 %.

Le Département de l'Indre demeure avec le Morbihan, l'un des deux départements métropolitains à poursuivre la stabilité du taux de base de 3,80 %, l'ensemble des autres Départements ayant choisi de voter le taux maximal de 4,50 %.

L'Indre poursuit ses efforts et choisit de maintenir une politique fiscale avantageuse envers les futurs acquéreurs qui, lors de leurs transactions immobilières, réalisent une économie bénéfique en termes de pouvoir d'achat. Selon l'OCDE, la France est redevenue en 2022 « championne du monde des impôts », avec un taux des prélèvements obligatoires de 46,1 % du PIB contre 45,2 % en 2021.

Ainsi, en reconduisant le taux de base de 3,80 %, le Département de l'Indre favorise l'accession à la propriété de ses habitants. Par ailleurs, notre collectivité y voit un intérêt majeur en termes d'attractivité de son territoire pour tous les nouveaux arrivants qui souhaiteraient résider dans l'Indre.

Il convient de préciser que cette ressource, qui enregistre une forte baisse de 18 % entre 2022 et 2023, demeure relativement faible pour l'Indre, contrairement à la majorité des départements. Elle représente seulement 7 % des recettes réelles de fonctionnement en 2023.

Compte tenu des réformes fiscales successives, les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) constituent la seule ressource fiscale départementale avec pouvoir de taux.

En effet, les Départements disposent désormais d'un panier de recettes fortement exposées à la conjoncture économique sans plus aucun levier fiscal, comme les fractions de TVA qui tiennent une place prépondérante dans les ressources départementales. Il convient de rappeler que la croissance de la TVA n'est une sécurité qu'à court terme. En effet, sa moindre dynamique déjà constatée en 2023 et amorcée pour 2024 pèsera automatiquement sur le budget départemental.

Enfin, le Conseil départemental décide de renouveler pour la huitième année consécutive, l'exonération facultative votée en 2016 des DMTO sur les ventes de logements réalisées par les organismes HLM.

Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur le taux de la taxe de publicité foncière ou de droit d'enregistrement ainsi arrêté.

*
* *

Mme MERIAUDEAU, Rapporteur. -

Confirmant le choix du Département d'agir pour l'attractivité de son territoire en maintenant une politique fiscale avantageuse en faveur de l'accession à la propriété, ce rapport nous propose de reconduire pour 2024, d'une part le taux de la taxe de publicité foncière ou de droit d'enregistrement à 3.80 %, d'autre part l'exonération de DMTO pour toute vente de logements HLM.

M. CARANTON, Président de la Commission des Finances et de la Solidarité Territoriale

La COMMISSION des FINANCES et de la SOLIDARITE TERRITORIALE émet un avis majoritairement favorable et propose d'adopter la délibération figurant au rapport.

M. le PRÉSIDENT. - M. AVISSEAU ?

M. AVISSEAU. - On a tous senti une véritable préparation d'artillerie, comme disent les militaires, de la part de l'État pour préparer les collectivités mais plus largement l'opinion publique à l'idée que nous, collectivités territoriales dans leur ensemble, nous devrions contribuer à un effort lié à la question du déficit. La partie n'est pas égale entre l'État et nous puisque l'État peut se permettre de faire des choses qui nous, nous sont rigoureusement interdites. Les Français le savent moins et je pense qu'il faut le leur dire et le leur expliquer pour qu'ils ne s'imaginent pas des choses. Comment accepter de la part de l'État des leçons dans un domaine où, entre les baisses de dotations que les collectivités subissent depuis des années, les compensations insuffisantes liées au retrait de fiscalité, en fait l'État s'est déjà très largement et depuis des années, payé en économies sur les collectivités d'une manière particulièrement indirecte et qui pose fondamentalement le problème que nous évoquons régulièrement, mais nous sommes en phase vous et nous sur la question, du respect du principe de libre administration des collectivités territoriales. Car qu'est-ce qu'une liberté sans moyens ? Dès lors que l'on perd la possibilité de régler notamment le taux de la fiscalité qui nous permet d'assurer nos recettes, c'est une liberté qui devient, quand même admettons-le, bien théorique.

Il y aurait d'autres pistes, on va débattre bien sûr, pour sortir la France de l'ornière dans laquelle elle est. D'autres pistes qui nous sembleraient, nous, préférables si elles n'avaient pas un impact délétère sur les Français et sur les plus fragiles d'entre eux et notamment à travers les services qui sont indispensables pour eux au quotidien. Rappelons, pour terminer, que les collectivités territoriales, c'est à peu près 70 % de l'investissement public dans ce pays et que c'est moins de 10 % de la dette si l'on prend l'ensemble et que l'on inclut l'État naturellement. Prendre des leçons dans ce contexte, vous avez bien raison de le rappeler, et nous insistons aussi pour notre part, est particulièrement indélicat pour ce pas dire plus.

Alors dans ce contexte-là, que faut-il faire non pas des taux sur lesquels nous avons le pouvoir puisque l'on parlait de séance des taux autrefois, mais du taux qu'il nous reste et qui est bien modeste au regard de notre marge de manœuvre et qui est celui des DMTO.

Nous avons lu le rapport que vous nous proposez avec grande attention. Il y a quand même dans ce rapport une argumentation qui nous semble paradoxale. Les prévisions que vous tracez sur les recettes sont assez pessimistes. On peut vous rejoindre en partie sur l'analyse notamment des prévisions d'évolution des compensations sur la base de la TVA compte tenu du ralentissement de l'activité économique, tout cela s'entend mais vous concluez en disant « puisque les perspectives sur les recettes ne sont pas très bonnes à l'avenir, on va maintenir au plus bas le taux des DMTO. Reconnaissez qu'entre la prémisse et la conclusion, il y a un passage qui ne se fait pas de manière argumentativement très évidente.

Très franchement, je pense, mais nous n'allons pas entrer dans un débat abstrait sur la fiscalité, faut-il augmenter ? Ne pas augmenter ? Comme s'il s'agissait d'une question d'économie politique, non pas que ce sujet ne soit pas digne d'intérêt, mais essayons de l'aborder de la manière la plus concrète qui soit.

Augmenter ou ne pas augmenter les impôts, tout dépend de ce que l'on veut faire. Et je trouve que votre meilleur argument, et c'est dommage que vous ne l'ayez pas mentionné dans votre rapport parce que je l'aurai trouvé beaucoup plus convaincant, c'est de dire qu'il ne faut pas augmenter les DMTO, car nous n'avons finalement, et là nous raisonnons à l'échelle du budget, dans ce département pas de politique suffisamment volontariste pour que nos besoins de recettes soit légitimes d'une augmentation des impôts. Effectivement, lorsqu'il n'y a pas de projet à financer et pas véritablement d'ambition qui demande un financement, pourquoi irait-on enquiquiner le contribuable inutilement, juste pour le plaisir de l'embêter ? C'est dommage car c'eût été un bon argument. Je vous le donne, vous en ferez l'usage que vous voudrez.

L'autre argument, c'est celui de l'attractivité. Si nous cessions d'être l'un des deux derniers Départements de France qui pratique le taux le plus faible pour les DMTO, cela porterait préjudice à l'attractivité de notre département.

Si j'en crois l'évolution de la population de notre département, l'impact de cette mesure que vous confirmez exercice après exercice, sur l'attractivité notamment au plan démographique, n'est quand même pas des plus net. Je ne me suis pas amusé à faire le comparatif avec le Morbihan, mais à mon avis les trajectoires ne sont pas nécessairement les mêmes et prendre cette variable comme facteur explicatif serait sans doute un peu exagéré.

Pour dire les choses très concrètement, sur une transaction de 100.000 €, on paye en DMTO pour prendre le plus fort 4.500 €. Par rapport à toutes les contraintes qui pèsent actuellement sur l'accès à l'immobilier, sur le marché de l'immobilier en général, admettons et reconnaissons que ce n'est sans doute pas, du point de vue de celui qui se propose d'avoir un projet immobilier, ce qui pèse le plus.

Pour autant, le maintien de l'exonération sur les HLM nous semble tout à fait pertinent, c'est la raison pour laquelle nous demandons un vote séparé sur les deux articles qui sont regroupés à l'intérieur de ce rapport, de façon à pouvoir, nous aussi, voter en faveur du maintien de cette exonération.

D'avoir à se poser des questions douloureuses, parce que les questions d'augmenter la fiscalité sont toujours douloureuses, surtout pour ceux qui payent à la fin, cela va sans dire. Il faudrait peut-être avoir une vision plus dynamique de la dépense mais pas envisager justement l'investissement systématiquement comme une dépense mais aussi comme la possibilité d'engendrer des recettes, pas simplement des retombées économiques indirectes qui ont un rôle et une importance mais des recettes véritablement pour nous. Les investissements pour les routes sont importants. Nous sommes très contents de vivre dans un département qui a de belles routes et quand il se compare aux départements qui l'entourent, peut supporter cette comparaison de manière tout à fait positive, pour autant le retour sur notre budget est assez mince et tous ceux qui ont la charge de collectivités dans lesquelles il faut régulièrement faire du bitume savent que ce n'est pas quelque chose qui rapporte beaucoup.

Nous avons fait une autre proposition, parmi d'autres, d'aller beaucoup plus loin et d'être beaucoup plus proactifs dans le domaine du développement des énergies renouvelables dans notre département par le biais notamment d'une société d'économie mixte sur les énergies renouvelables dans laquelle le Département pourrait s'impliquer dans une logique de cofinancement pour non seulement contribuer à une évolution qu'on sait nécessaire mais aussi arrêter de subir le déploiement des énergies renouvelables de façon parfois anarchique sur un territoire, en étant acteur de cet aménagement, avec quand il s'agit de production, des possibilités de retombées qui ne seraient pas neutres.

Ce serait plus productif et plus intéressant que des positions symboliques de type moratoire, qui font plaisir peut-être à certains, moins à d'autres, mais qui les mettent tous d'accord sur le fait qu'en termes de résultat et d'efficacité derrière, ce n'est pas grand-chose.

Donc, nous allons nous abstenir, Monsieur le Président, sur le premier article de ce rapport, puisqu'encore une fois on comprend bien que la manière dont vous raisonnez vous conduit nécessairement à ne pas proposer l'augmentation de ce taux. Nous aurions une autre manière d'envisager le budget qui fait que, peut-être, nous pourrions avoir une position différente, d'où l'abstention. Quant au maintien de l'exonération, nous souhaitons voter pour.

M. le PRÉSIDENT. - Très bien.

Quelques éléments de réponse avant de donner mon point de vue sur votre position.

Quand vous parlez de politique insuffisamment volontariste, c'est dommage que vous n'ayiez pas été là lorsque j'ai reçu une trentaine de présidents de Départements, ici, dans l'Indre.

M. AVISSEAU. - Je n'étais pas invité, Monsieur le Président.

M. le PRÉSIDENT. - Il y avait notamment le Président de la Commission des Finances de Départements de France qui, à la vue de la présentation du budget et de ce que l'on avait mis en place comme actions, a dit à plusieurs reprises que l'Indre était un Département exemplaire dans cette dynamique. Cela a été repris par plusieurs collègues.

D'entendre que notre politique n'est pas suffisamment volontariste, je vous propose aussi d'en parler aux maires. Quand je vois le retour des maires, et dans votre canton également, vous bénéficiez fortement de tout ce que l'on met en place, ces actions sont très volontaristes et les maires nous disent que si on ne le faisait pas, il y a beaucoup de choses qu'ils ne pourraient pas faire. Donc, entendre cela, ça me fait sourire.

Ensuite, quand on parle d'attractivité, quand vous dites que sur un projet de 100.000 à 150.000 € pour une famille, finalement 1.200 € qu'est-ce que c'est ? Lorsqu'elles font une acquisition, certaines familles sont à 1.200 € près et cela peut peser dans leur décision de s'engager ou pas.

Ne pas augmenter les DMTO fait donc partie de ces arguments supplémentaires.

Quand vous nous dites que l'on fait que du bitume, je le fais parce que la Région et l'État qui participaient avant ne le font plus. La dernière déviation avait été subventionnée à hauteur de 90 % par la Région et l'État alors que la déviation de Villedieu, axe Châteauroux-Tours extrêmement important pour notre département, n'a reçu aucune aide. Donc, oui, nous faisons du bitume.

Je vous rappelle par ailleurs que dans les territoires ruraux, et il me semble que sur Eguzon-Chantôme, vous êtes en plein cœur de la ruralité, les axes routiers sont très importants et nous n'allons pas retourner à la charrette !

Ensuite, vous nous avez fait une démonstration comme vous savez le faire, bien emmenée, mais in fine si vous vous abstenez, c'est que vous souhaitez que l'on augmente. Pourquoi ne votez-vous pas contre ? Je ne comprends pas... C'est une position entre deux, il faut savoir assumer ses choix. Vous voulez qu'on augmente le taux ? Votez contre ! Présentez aux Indriens votre position.

Nous, nous considérons aujourd'hui que le Département, comme tous les Départements de France, subit des décisions de l'État qui tombent d'en haut et que l'on ne peut pas anticiper. Grâce à la gestion rigoureuse, on peut aujourd'hui avoir un rôle d'amortisseur. Cela ne va durer qu'un temps. Aujourd'hui, nous avons une vision à moyen terme qui nous permet d'être assez optimistes par rapport à notre département et à l'ensemble des départements. Le jour où nous serons dans la difficulté, il sera toujours temps de revoir le taux des DMTO et de l'augmenter. Mais aujourd'hui, je vois pas l'intérêt de faire subir aux Indriens qui vont acquérir des biens une hausse des DMTO alors que nous sommes en capacité de l'absorber. C'est tout l'intérêt d'avoir une bonne gestion. Justement, nous pouvons socialement aider les gens et c'est bien là notre mission première.

Le vote séparé, je l'entends mais votez contre et assumez devant la presse qui est présente le fait que vous voulez qu'on augmente les DMTO, alors que nous, nous souhaitons les maintenir.

M. AVISSEAU. - Je suis désolé de ne pas vous avoir fait le plaisir de défendre une position que manifestement vous avez très envie que l'on défende mais nous ne sommes peut-être pas là pour se rendre ce genre de service. Donc, si cela ne vous dérange pas, je vais défendre la position que mon groupe défend et pas la position que vous aimeriez que mon groupe défende. C'est dommage pour la presse, je ne sais pas d'ailleurs, mais pour vous.

Pour ce qui concerne ce que l'on peut faire pour les communes, vous savez, nous ne crachons pas dans la soupe Monsieur le Président.

M. le PRÉSIDENT. - Sur votre intervention, un petit peu...

M. AVISSEAU. - Non. Je vais essayer de réexposer mon point de vue de manière plus claire.

Nous n'avons jamais rien dit contre le FAR. Quand vous avez souhaité au début de votre mandature l'augmenter annuellement, vous n'avez pas entendu des cris d'orfraie de la part de votre opposition. Donc, ne nous prêtez pas des positions qui ne sont pas les nôtres, même si, ne vous inquiétez pas, nous sommes là pour vous aider aussi. Dans le débat d'orientations budgétaires, nous saurons faire des propositions qui, compte tenu de nos finances, nous permettront de venir encore plus en appui des communes et de les soulager davantage.

M. le PRÉSIDENT. - D'un côté, on ne fait pas assez, de l'autre côté, on ne fait pas ce qu'il faut. Vous avez un double discours. Vous n'êtes pas cohérent dans vos propos.

M. AVISSEAU. - Je m'étonne que vous ne compreniez pas qu'on puisse considérer que jusqu'à un certain point des choses sont faites et nous les approuvons mais de considérer que l'on peut aller plus loin. En quoi y a-t-il une contradiction ?

M. le PRÉSIDENT. - On peut aller plus loin en augmentant le taux de DMTO par exemple.

M. AVISSEAU. - Alors, puisque vous avez très envie qu'on en parle et ça tombe bien car j'y viens. Petit passage par les routes puisque j'ai bien insisté que je ne trouvais pas non pertinent que le Département, dont c'est la compétence, finance les routes. J'ai dit que parmi tout ce que l'on pouvait faire, en l'occurrence ce que vous faites et ce que vous ne faites sans doute pas, il y avait plus productif, notamment pour se ménager des recettes dans l'avenir. Donc c'était à l'appui d'un raisonnement et non une manière d'invalidier le fait qu'un Département qui a la compétence d'un certain nombre de routes finance des routes. Pas de faux débat là encore parce que le double discours si vous voulez mais les faux débats, vous pratiquez bien aussi.

M. le PRÉSIDENT. - Là je ne vous rejoins pas du tout, je suis désolé. Quand vous dites qu'on peut faire mieux que de faire des routes, cela veut bien dire que l'on fait des routes et que l'on ne fait pas autre chose. Parlez clairement car les gens ont besoin d'entendre des choses claires.

M. AVISSEAU. - Vous ne faites pas un certain nombre de choses que, année après année, dans les débats d'orientations budgétaires, nous proposons et que vous ne relevez en général absolument pas, ce qui vous permet ensuite de dire et de prétendre que l'on ne propose rien, ce qui est faux et je renvoie chacun à nos interventions.

M. le PRÉSIDENT. - Je n'ai jamais dit que vous ne faisiez rien.

M. AVISSEAU. - Nous proposons des choses et vous avez le droit de ne pas être d'accord, c'est la démocratie.

M. le PRÉSIDENT. - Et vous, vous n'avez pas le droit de me faire dire ce que je ne dis pas. Je n'ai jamais dit que vous ne faisiez pas de propositions.

M. AVISSEAU. - Eh bien ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit non plus. Vous voudriez que je défende sur la position des DMTO au nom de mon groupe une position manichéenne et dogmatique : il faut augmenter les impôts pour augmenter les impôts. Ce n'est pas notre position.

M. le PRÉSIDENT. - Pourquoi ne votez-vous pas pour alors ?

M. AVISSEAU. - On ne vote pas pour parce que l'on considère que le raisonnement qui vous conduit à cette proposition n'est pas bon.

M. le PRÉSIDENT. - C'est de la mauvaise foi !

M. AVISSEAU. - Non, c'est de la subtilité.

M. le PRÉSIDENT. - De la subtilité pour ne pas voter pour.

M. AVISSEAU. - C'est très simple. Le raisonnement qui vous conduit à cette proposition est un raisonnement qui renvoie à la manière dont vous avez construit le budget, c'est-à-dire un équilibre entre des dépenses et des recettes.

Nous n'avons pas voté en faveur de votre budget. Nous ne partageons pas, vous le savez, les éléments qui conduisent à la construction de votre budget. Dans ce cadre-là, les raisons qui vous conduisent à cette proposition ne nous semblant pas bonnes, nous n'approuvons pas votre choix. Pour autant, nous sommes bien forcés d'admettre qu'il y a une situation financière du Département qui au moment où l'on parle ne rend pas impérieux et nécessaire une augmentation des DMTO. Donc, nous nous abstenons. Je ne vois pas où est le problème. On vous fait le crédit de penser que la situation ne l'impose pas. Nous n'avons pas encore vu le compte administratif mais on ne meurt pas d'inquiétude. Nous sommes ainsi un peu dans l'anticipation. Nous avons une position qui est très claire, vous voudriez qu'elle ne le soit pas. Je ne sais pas très bien d'ailleurs. Vous voudriez qu'elle ne le soit plus, vous prétendez qu'elle ne l'est pas, en fait elle est ce qu'elle est. Et moi, je prends le pari que les journalistes sont suffisamment...

M. le PRÉSIDENT. - Vous nous faites du grand François Avisseau là ! A la fin, on ne sait plus ce qui est dit. Je demande juste une réponse simple : voulez-vous augmenter les DMTO ou pas ?

M. BOUGAULT. - Les comptes administratifs 2023 le justifieront ou non. Nous ne les avons pas donc...

M. le PRÉSIDENT. - Ca, c'est une réponse de vieux briscard pour ne pas répondre à la question. *(rires)*

M. AVISSEAU. - Juste pour terminer, essayons au moins d'être d'accord, et nous terminerons élégamment la chose, nous sommes bien d'accord, et c'est ce qui explique finalement, même si on part de présupposés différents et qu'on arrive à des résultats différents, votre position comme la nôtre, c'est que la question de savoir s'il faut augmenter ou pas le taux d'un impôt n'est pas une question abstraite, philosophique, c'est une question concrète qui découle d'un raisonnement budgétaire. Vous avez le vôtre, nous avons le nôtre, forcément nous n'arrivons pas au même résultat. C'est aussi simple que ça.

M. le PRÉSIDENT. - Je me suis rendu compte que l'augmentation des impôts, c'était un peu un sport de gauche quand même.

M. AVISSEAU. - C'est ce que vous voulez démontrer. Et moi, malheureusement, au nom de mon groupe, je ne vais pas dans le sens de votre démonstration. J'en suis navré mais c'est un fait avec lequel il vous faut faire.

M. le PRÉSIDENT. - Je vous propose de passer au vote séparé de ce rapport.

.....

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL adopte donc la délibération suivante :

Délibération n° CD 20240412_003

A - Finances et Solidarité Territoriale

FISCALITE INDIRECTE Droits de Mutation à Titre Onéreux

Vote de l'article 1er

Quorum : 14

Mandataire(s) : 1

Nadine BELLUROT donne mandat à Philippe METIVIER

Pour : 22

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVEROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Christian ROBERT, Nolwenn LEROY

Contre : 0

Abstention(s) : 4

Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE, François AVISSEAU

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Vote de l'article 2

Quorum : 14

Absent(s) : 0

Mandataire(s) : 1

Nadine BELLUROT donne mandat à Philippe METIVIER

Pour : 26

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVEROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Christian ROBERT, Nolwenn LEROY ; Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE, François AVISSEAU

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la loi du 7 janvier 1983 transférant aux Départements le produit des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière,

Vu la loi n° 2023-1322 de Finances pour 2024,

DECIDE :

Article 1^{er}. - Le taux de la taxe de publicité foncière ou de droit d'enregistrement est reconduit à 3,80 %.

Article 2. - L'exonération de Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) pour toute vente de logements HLM est reconduite, conformément à l'article 1594 G du Code Général des Impôts.

A - Finances et Solidarité Territoriale

CD n° 4

DELEGATION donnée au PRESIDENT du CONSEIL DEPARTEMENTAL INFORMATION de l'ASSEMBLEE - MARCHES PUBLICS - ACTIONS en JUSTICE

1) Les marchés publics

L'article L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Président du Conseil départemental, par délégation de l'Assemblée Départementale, d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

Cet article précise que le Président du Conseil départemental rend compte, à la plus proche réunion utile de l'Assemblée, de l'exercice de cette compétence, et en informe la Commission Permanente.

Une délégation a été donnée au Président du Conseil départemental pour toutes les procédures soumises à la réglementation relative aux marchés publics ainsi que pour les avenants n'augmentant pas de plus de 15 % le montant initial du marché. Par conséquent, et, conformément aux dispositions précitées, vous trouverez, sous fascicule annexé dématérialisé, l'ensemble des engagements juridiques qui ont été passés du 11 décembre 2023 au 10 mars 2024, en application de cette délégation.

2) Intenter des actions ou défendre en justice

L'article L.3221-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Président du Conseil départemental, par délégation de l'Assemblée Départementale, d'ester en justice au nom du Département pour la durée de son mandat.

Cet article précise que le Président du Conseil départemental rend compte, à la plus proche réunion du Conseil départemental, de l'exercice de cette compétence.

Conformément aux dispositions précitées et en application de la délégation qui a été accordée, vous trouverez, dans le tableau annexé au présent rapport, les décisions qui ont été prises pour défendre les intérêts du Département tant en demande qu'en défense du 7 décembre 2023 au 29 février 2024.

*
* *

Mme MERIAUDEAU, Rapporteur. -

Ce rapport nous propose de donner acte au Président du Conseil départemental de son information relative :

- d'une part aux décisions qu'il a prises par délégation et qui concernent la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés du 11 décembre 2023 au 10 mars 2024,

- d'autre part aux décisions qu'il a prises par délégation aux fins d'ester en justice pour la période du 7 décembre 2023 au 29 février 2024.

M. CARANTON, Président de la Commission des Finances et de la Solidarité Territoriale

Avis favorable de la COMMISSION des FINANCES et de la SOLIDARITE TERRITORIALE, qui propose d'adopter la délibération soumise à notre vote.

M. le PRÉSIDENT. - Je vous propose de passer au vote.

.....

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL adopte donc la délibération suivante :

Délibération n° CD 20240412_004

A - Finances et Solidarité Territoriale

**DELEGATION donnée au PRÉSIDENT du CONSEIL DEPARTEMENTAL
INFORMATION de l'ASSEMBLEE - MARCHES PUBLICS - ACTIONS en JUSTICE**

Quorum : 14

Mandataire(s) : 1

Nadine BELLUROT donne mandat à Philippe METIVIER

Pour : 26

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVEROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Christian ROBERT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE, François AVISSEAU

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations n° CD_20210701_014 et n° CD_20220408_003,

DECIDE :

Article 1^{er}. - Il est donné acte au Président du Conseil départemental de son information relative aux décisions qu'il a prises par délégation et qui concernent la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui ont été passés du 11 décembre 2023 au 10 mars 2024, telles que retracées dans le fascicule séparé joint sous forme dématérialisée.

Article 2. - Il est donné acte au Président du Conseil départemental de son information relative aux décisions qu'il a prises par délégation, aux fins d'ester en justice et de se constituer partie civile au nom du Département, pour la période du 7 décembre 2023 au 29 février 2024.

*

*

*

INSTANCES ENGAGÉES EN JUSTICE du 7 décembre 2023 au 29 février 2024			
N° de REQUÊTE N° d'ENREGISTREMENT	JURIDICTION (TJ-TA-CA-CAA-CE)	OBJET de l'instance	DATE du jugement / d'enregistrement au greffe / de notification / d'audience
RG n°23/01160	TJ Châteauroux	Fixation des participations des obligés alimentaires	Audience le 25/01/2024
RG n°23/01037	TJ Châteauroux	Fixation des participations des obligés alimentaires	Audience le 25/01/2024
RG n°23/01217	TJ Châteauroux	Fixation des participations des obligés alimentaires	Audience le 25/01/2024
RG n°23/01007	TJ Châteauroux	Fixation des participations des obligés alimentaires	Audience le 15/02/2024
Recours n° 2300930/ 2300931/2300932	TA Limoges	Déclinaison de la compétence du Département : Aide exceptionnelle de solidarité, Allocation de logement familiale, « prime de Noël »	Notification du 19/01/2024
Recours n° 2300933	TA Limoges	Rejet implicite du RAPO suite à un trop-perçu de RSA	Notification du 22/01/2024
Recours n° 2400029	TA Limoges	Refus de remise gracieuse de dette	Notification du 09/01/2024
Recours n° 2300050	TA Limoges	Décision de suspension RSA	Notification du 13/12/202
Recours n° 2400169	TA Limoges	Refus d'APA à domicile	Notification du 31/01/2024

A - Finances et Solidarité Territoriale

CD n° 5

MISE en PLACE de la PRIME de POUVOIR d'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la Fonction Publique Territoriale donne la possibilité aux organes délibérants des collectivités territoriales d'instituer, après avis du Comité Social Territorial, une Prime de Pouvoir d'Achat (PPA) exceptionnelle, facultative, en vertu du principe de libre administration des collectivités territoriales.

Conformément à ce décret, cette prime peut être attribuée par le Département aux agents publics titulaires et contractuels qui remplissent les conditions cumulatives d'éligibilité suivantes :

- avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale à une date antérieure au 1^{er} janvier 2023,
- être employés et rémunérés par le Département à la date du 30 juin 2023,
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale aux barèmes prévus par le décret au titre de la période de référence courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Sont exclus du bénéfice de cette prime :

- les agents contractuels de droit privé,
- les vacataires,
- les apprentis,
- les stagiaires de l'enseignement.

L'organe délibérant de la collectivité détermine le montant de la prime, dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération, selon le barème prévu à l'article 4 du décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023.

Je vous propose de verser cette prime aux agents ayant perçu une rémunération brute globale, à hauteur des plafonds prévus par le décret.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget au chapitre 012, soit 500.000 €.

*
* *

Mme MERIAUDEAU, Rapporteur. -

Il nous est proposé d'attribuer aux agents du Département la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle facultative, dans les conditions d'éligibilité et à hauteur des plafonds prévus par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023.

M. CARANTON, Président de la Commission des Finances et de la Solidarité Territoriale

La COMMISSION des FINANCES et de la SOLIDARITE TERRITORIALE émet un avis favorable et propose d'adopter la délibération qui nous est présentée.

M. le PRÉSIDENT. - M. AVISSEAU ,

M. AVISSEAU. - Oui, merci Monsieur le Président. Comme je sens bien que je vous ai causé un peu de déplaisir en n'étant pas la caricature de l'homme de gauche que vous espérez que je sois, et au nom du groupe que je représente, je vais néanmoins être cette fois-ci je pense assez caricaturalement de gauche en disant que c'est très bien d'avoir versé le montant le plus élevé possible reconnu par la loi de prime pour les agents du Département dont nous tenons pour notre part à nous associer à votre propos liminaire sur la qualité du travail qui est le leur. Et je trouve qu'à l'heure où l'on stigmatise, malheureusement dans la bouche même du ministre qui est censé les représenter, le travail des fonctionnaires où l'on parle du moyen de favoriser leur licenciement alors que pendant des années on a gelé leur point d'indice, eh bien il est agréable de voir que lorsqu'on en a les moyens, on prend les décisions qui sont les plus justes. Ca va là, j'ai été assez de gauche ? *(rires)*

M. le PRÉSIDENT. - Là-dessus, je pense que c'est un sujet très sérieux et je vais rebondir sur vos propos. Je pense que c'était extrêmement important par rapport à notre personnel que l'on puisse verser cette prime, notamment pour la reconnaissance.

J'ai un exemple qui me vient en tête. Lors du week-end de Pâques, où tous nos services des routes étaient au travail et qui ont passé leur week-end à mettre les signalisations pour sécuriser les gens, même si certains déplaçaient les panneaux et passaient quand même, se mettaient en danger et mettaient en danger la vie des pompiers, je pense que ce sont des gens qui sont toujours sur le terrain, qui donnent une très belle image du Département et c'est un juste retour des choses.

Il est vrai que nous en avons parlé les uns et les autres en amont et nous étions tous d'accord là-dessus. Je pense que c'est important que l'on se rejoigne sur ce type de sujet. Ce n'est pas une question de droite ou de gauche mais simplement de reconnaissance du travail de nos agents.

Je vous propose de passer au vote de ce rapport.

.....

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL adopte donc la délibération suivante :

Délibération n° CD 20240412 005

A - Finances et Solidarité Territoriale

**MISE en PLACE de la PRIME de
POUVOIR d'ACHAT EXCEPTIONNELLE**

Quorum : 14

Mandataire(s) : 1

Nadine BELLUROT donne mandat à Philippe METIVIER

Pour : 26

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVEROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Christian ROBERT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE, François AVISSEAU

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat,

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 11 mars 2024,

DECIDE :

Article 1^{er}. - La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est attribuée aux agents départementaux qui remplissent les conditions cumulatives d'éligibilité suivantes :

- avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale à une date antérieure au 1^{er} janvier 2023,
- être employés et rémunérés par le Département à la date du 30 juin 2023,
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale aux barèmes prévus par le décret au titre de la période de référence courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Sont exclus du bénéfice de cette prime :

- les agents contractuels de droit privé,
- les vacataires,
- les apprentis,
- les stagiaires de l'enseignement.

Elle sera versée aux agents éligibles selon le barème suivant :

Rémunération brute globale	Montant de la PPA
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure à 39 000 €	300 €

Le montant de la prime sera réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cette prime sera attribuée en un versement unique avant le 30 juin 2024.

Article 2. - Les crédits correspondants sont inscrits au Budget, au chapitre 012.

C - Grands Investissements

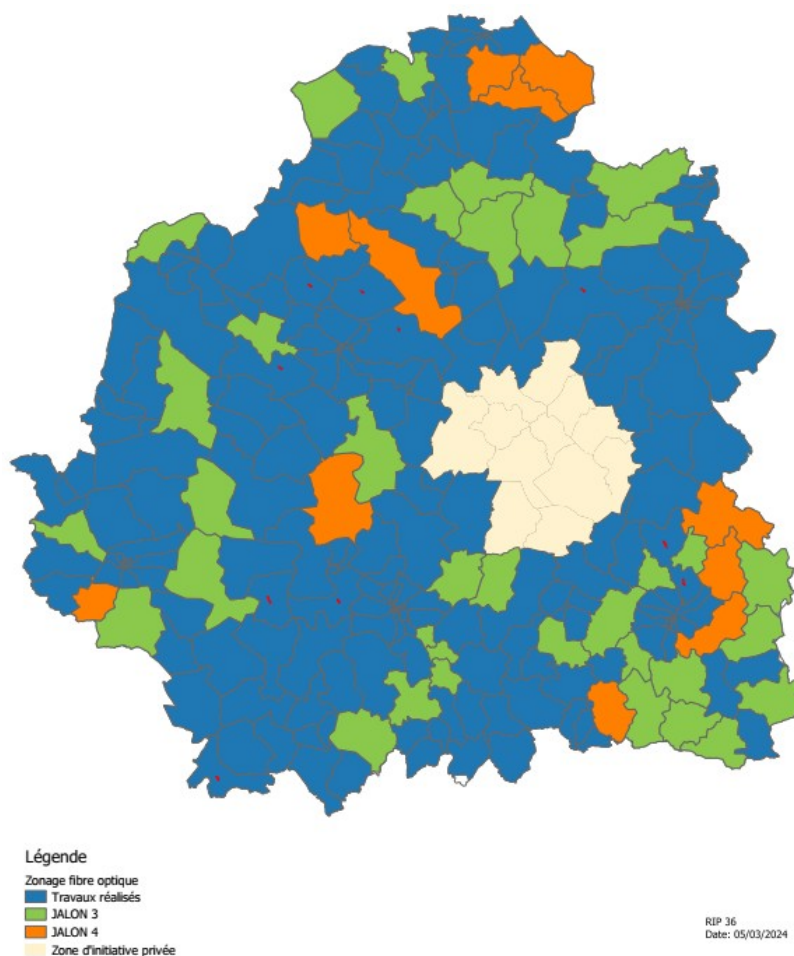
CD n° 6

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE de l'INDRE Point d'avancement

Je vous propose de faire un nouveau point d'avancement des déploiements FttH en zone d'initiative publique et de présenter l'avancement de notre S.D.U.S.N.

1 – LE TRÈS HAUT DÉBIT VIA LA FIBRE À LA MAISON (FTTH) :

Au 28 février 2024, ce sont 91.552 prises qui ont été déployées sur la zone d'initiative publique de l'Indre soit 85 % des prises pour assurer la couverture complète de notre territoire. A fin juin, nous devrions atteindre les 105.000 prises compte tenu de l'avancement actuel des travaux.



Le rythme des déploiements est donc bon, conforme aux engagements contractuels.

Bien qu'il soit nécessaire de rester vigilants sur la fin de la phase de construction et en particulier sur la couverture complète du département compte tenu des prises qui seront classées « à la demande », il nous faut maintenant être très attentifs et incitatifs aux raccordements. Des progrès sont nécessaires et il faut que les Indriens basculent du cuivre sur la fibre. La fin de cuivre annoncée pour 2030 doit nous inciter à anticiper.

Je vous rappelle que les 8 premières communes de l'Indre concernées par l'arrêt du cuivre au 1^{er} janvier 2026 sont Niherne, Villedieu-sur-Indre, Buzançais, Châtillon-sur-Indre, Clion-sur-Indre, Saint-Genou, Mézières-en-Brenne et Vendoeuvres. Les taux de commercialisation sur ces communes sont les suivants :

COMMUNE	Nbre prises déployées	Nbre prises abonnés	Taux commercialisation (%)
NIHERNE	853	489	57
VILLEDIEU-SUR-INDRE	1612	868	54
SAINT-GENOU	629	322	51
BUZANCAIS	2804	1391	50
VENDOEUVRES	771	375	49
CHATILLON-SUR-INDRE	1778	776	44
CLION-SUR-INDRE	720	305	42
MEZIERES-EN-BRENNE	849	355	42

Les communes concernées par la fin du cuivre au 1^{er} janvier 2027 sont Le Blanc et Pouigny- Saint-Pierre. Les taux de commercialisation sont respectivement de 54 % et 42 %.

Il est donc nécessaire de mobiliser l'ensemble des acteurs pour augmenter ce taux de raccordement avant la fin de cuivre. Le taux cible est sans doute de 85 %. En effet, les prises déployées intègrent des résidences secondaires, des équipements techniques ... qui ne seront vraisemblablement pas raccordés dans un avenir proche.

La perspective de la fin du cuivre ne doit, bien entendu, pas être la seule motivation. D'ailleurs, les 36.500 abonnés actuels ne sont pas passés sur la fibre dans cette perspective. Les performances du réseau fibre sont le facteur principal du raccordement au très haut débit fibre. C'est très sensible sur des communes où l'internet cuivre était défaillant : Migny présente un taux de raccordement de 60 % et Lizeray de 34 % après 7 mois seulement de commercialisation. Ces petites communes ont été délaissées par l'investissement privé et l'arrivée de la fibre publique était très attendue comme en témoignent ces chiffres. La commune présentant le plus fort taux reste Vineuil avec 61 % de prises raccordées.

Globalement, le taux de commercialisation augmente : il est fin février à 39 % confirmant la dynamique observée en fin d'année dernière.

2 – LE SCHÉMA DIRECTEUR DES USAGES ET SERVICES NUMÉRIQUES (S.D.U.S.N.) :

Lors de notre Assemblée de janvier dernier, nous avons adopté notre Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (S.D.U.S.N.). Le premier axe stratégique de ce schéma concerne le déploiement d'un réseau d'objets connectés afin de permettre aux collectivités un pilotage de leurs actions par la donnée. Ce projet consiste à déployer des antennes LoRa (dimension d'un format A3 environ) et une plateforme de collecte des données issues des capteurs.

Ainsi, plusieurs syndicats des eaux se sont déjà manifestés et sont intéressés par l'usage de ce réseau pour la télé-relève de leurs compteurs. C'est un premier usage des compteurs connectés mais il sera également possible en exploitant les données recueillies chaque jour de procéder à la détection de réseaux fuyards. Le Département utilisera ce réseau pour renforcer le suivi énergétique de ces bâtiments. Les applications sont nombreuses au bénéfice des collectivités (points d'apport volontaire, suivi des bornes incendie, gestion de l'éclairage public, ...).

Nous voulons avancer et la consultation est en cours afin de sélectionner le prestataire en charge du déploiement des antennes LoRa, de l'exploitation du réseau et de l'accompagnement des collectivités pour une durée de 10 ans. Il sera connu en juillet prochain avec pour objectif de déployer les premiers services cette année.

*
* *

M. AVEROUS, Rapporteur. -

Il nous est demandé de prendre acte de l'avancement, d'une part des déploiements FttH en zone d'initiative publique, dont le rythme, conforme aux engagements contractuels, nous permettra d'assurer une couverture totale du territoire en 2025, d'autre part du projet LoRa qui permettra de déployer un réseau d'objets connectés dont l'intérêt s'étend à l'ensemble de la gestion publique.

M. BLONDEAU, Président de la Commission des Grands Investissements

Soulignant la nécessité d'encourager les Communes à communiquer auprès de leurs habitants afin d'atteindre 85 à 90 % de raccordements à la fibre avant l'extinction du cuivre en 2030, la COMMISSION des GRANDS INVESTISSEMENTS relève que l'Indre est l'un des premiers Départements à mettre en oeuvre le déploiement d'un réseau d'objets connectés qui sera actif dès la fin de l'année 2024.

Donnant un avis favorable, elle propose d'adopter la délibération qui nous est soumise.

M. le PRÉSIDENT. - Merci Président BLONDEAU.

Juste une petite précision sur l'arrêt du cuivre. Je vous demande en tant que conseillers départementaux sur vos cantons de bien être pédagogiquement présents auprès de la population pour leur dire que le cuivre va s'arrêter et qu'il faut, une fois que la fibre est arrivée sur leur commune, qu'ils s'abonnent sachant qu'il y a des possibilités d'abonnement avec juste le téléphone, on n'est pas obligé d'avoir internet, et qu'une fois que le basculement va se faire, il faudra éviter que l'on ait un effet entonnoir et que tout le monde arrive au même moment. Plus tôt c'est fait, mieux c'est.

Nous passons au vote.

.....

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL adopte donc la délibération suivante :

Délibération n° CD 20240412_006

C - Grands Investissements

**AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE de l'INDRE
Point d'avancement**

Quorum : 14

Mandataire(s) : 1

Nadine BELLUROT donne mandat à Philippe METIVIER

Pour : 24

Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVEROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Christian ROBERT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE, François AVISSEAU

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 2

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE :

Article unique. - Le Conseil départemental prend acte de l'avancement des déploiements FttH en zone d'initiative publique et de l'avancement du projet LoRa.

C - Grands Investissements

CD n° 7

PROGRAMME TRANSITION ENERGETIQUE - AVANCEMENT

Je vous propose de faire un point de l'avancement de notre programme de transition énergétique voté lors de notre Assemblée du 8 avril 2022 :

I – Poursuivre l'amélioration de la performance de nos bâtiments :

Action n° 1 : Agir sur les modes de chauffage des bâtiments de plus de 1000 m² :

Notre patrimoine bâti de plus de 1000 m² est concerné par le décret tertiaire. Nous avons rempli nos obligations de déclaration sur la plateforme nationale OPERAT et avons engagé les études nécessaires à l'atteinte des objectifs du décret :

- Avant 2030, réaliser 40 % d'économie d'énergie par rapport à une année de référence choisie entre 2010 et 2019,
- Avant 2040, réaliser 50 % d'économie d'énergie par rapport à une année de référence choisie entre 2010 et 2019,
- Avant 2050, réaliser 60 % d'économie d'énergie par rapport à une année de référence choisie entre 2010 et 2019,

Sur la base des consommations énergétiques de l'année 2021, les économies par site restant à réaliser pour atteindre l'objectif de 2030 sont les suivantes :

Site	Gain recherché sur consommation 2021	Gain recherché sur consommation 2023	Avancement
Archives départementales	20 %	27 %	Hausse en 2023 liée aux travaux Programme de travaux terminés fin 2023 – évaluation sur les prochaines années ; Etudes à lancer pour le remplacement du système de chauffage.
Bibliothèque départementale de l'Indre	0 %	0 %	Consultation travaux de rénovation énergétique à lancer mi-2024.
Centre Colbert	0 %	0 %	Pompe A Chaleur (PAC) changée fin 2021 – programme de rénovation des unités des bureaux et de la gestion technique du bâtiment en études.
Château Raoul	0 %	0 %	-
Hôtel du Département	27 %	0 %	Rénovation de la chaufferie réalisée en 2021 et optimisation réglage : objectif atteint Simulation thermique dynamique en études pour définir programme de travaux à lancer en lien avec la Préfecture.
DSI	23 %	40 %	Prévision autoconsommation collective électricité sur ce bâtiment.
INSPE	0 %	0 %	-
Maison Départementale des Sports	33 %	34 %	Maîtrise d'œuvre en cours sur le système de chauffage ventilation, photovoltaïque en autoconsommation en cours sur local de stockage.

Collège Aigurande	16 %	0 %	Optimisation des installations : objectif atteint Ventilation double flux external, rénovation du bâtiment administration et photovoltaïque en autoconsommation en cours.
Collège Ardentes	7 %	0 %	Optimisation des installations : objectif atteint Photovoltaïque en cours sur le nouveau préau, renfort isolation toiture et passage LED en 2024–2025.
Collège Rollinat d'Argenton	0 %	0 %	Restructuration achevée en 2023 – toiture photovoltaïque.
Collège de Buzançais	18 %	3 %	Programme travaux en études.
Collège de Chabris	0 %	0 %	-
Collège Beaulieu de Châteauroux	7 %	1 %	Rénovation couverture et isolation toiture en cours, passage en LED en 2024, photovoltaïque en autoconsommation à étudier.
Collège Colbert de Châteauroux	12 %	0 %	Optimisation des installations : objectif atteint Passage en LED en 2024, photovoltaïque en autoconsommation à étudier.
Collège Jean Monnet de Châteauroux	25 %	10 %	Maîtrise d'œuvre en cours sur programme de rénovation thermique et décarbonation – travaux 2024–2026.
Collège Les Capucins de Châteauroux	33 %	34 %	Programme de maîtrise d'œuvre à lancer sur rénovation de la couverture des bâtiments et le système de chauffage collège/GRETA.
Collège Rosa Parks de Châteauroux	0 %	0 %	Passage en LED en 2024.
Collège La Fayette de Châteauroux	1 %	0 %	Travaux de réfection de l'enveloppe des bâtiments et photovoltaïque en autoconsommation en cours.
Collège de Châtillon-sur-Indre	15 %	0 %	Optimisation des installations : objectif atteint Maîtrise d'œuvre décarbonation et photovoltaïque en cours – travaux 2024–2025
Collège de Déols	21 %	0 %	Programme de travaux terminés fin 2022 avec photovoltaïque en autoconsommation : objectif atteint Passage en LED à achever en 2024.
Collège d'Ecueillé	2 %	0 %	Géothermie en fonctionnement : objectif atteint.
Collège Diderot d'Issoudun	0 %	0 %	-
Collège Balzac d'Issoudun	10 %	0 %	Chaufferie et optimisation des installations : objectif atteint. Rénovation du service de restauration, panneaux photovoltaïques en autoconsommation en 2024–2025–2026.
Collège d'Eguzon	0 %	0 %	Etudes à lancer pour couverture des logements avec photovoltaïque en autoconsommation.
Collège de La Châtre	27 %	9 %	Optimisation des consignes. Programme de maîtrise d'œuvre à lancer sur rénovation énergétique des bâtiments et décarbonation.
Collège du Blanc	0 %	0 %	-
Collège de Levroux	34 %	9 %	Travaux de couverture et photovoltaïque en 2024–2025, étude en cours pour décarboner le site.
Collège de Neuvy-Saint-Sépulchre	36 %	14 %	Collège décarboné (réseau de chaleur communal), travaux de régulation réalisés à évaluer.
Collège de Saint-Benoît-du-Sault	0 %	0 %	-
Collège de Saint-Gaultier	0 %	0 %	-

Collège de Sainte-Sévère-sur-Indre	28 %	30 %	Mission de diagnostic à lancer en groupement de commande avec la commune (écoles) et la communauté de communes (gymnase) pour décarboner les 3 sites.
Collège de Tournon-Saint-Martin	0 %	2 %	-
Collège de Valencay	38 %	22 %	Mission de diagnostic à lancer.
Collège de Vatan	7 %	0 %	Optimisation des installations : objectif atteint Optimisation PAC en projet (ballon tampon).
LDA	32 %	0 %	Optimisation des consignes.
ODASE	23 %	0 %	Optimisation des consignes.
Service Matériels et Travaux	23 %	1 %	Optimisation des consignes. Diagnostic en 2024.
CAS de Châteauroux	11 %	0 %	Travaux achevés fin 2023 à évaluer.
Gendarmerie du Blanc	32 %	24 %	Simulation thermique dynamique commandée pour définir un programme de travaux.

De nombreuses actions ont été engagées et ont permis des améliorations sensibles. La baisse des consignes à 19°C a également un impact sur les consommations. Notre programme d'investissement des prochaines années s'attachera à agir sur ces bâtiments en particulier les collèges qui n'ont pas encore atteint les objectifs du décret tertiaire. Le Fonds Vert a été sollicité en 2023 et sera à nouveau sollicité en 2024 (Jean Monnet en particulier).

Action n° 2 : Agir sur les modes de chauffage des bâtiments de moins de 1000 m² :

Nous avons lancé les études de restructuration des centres routiers de Bélâbre et Châtillon-sur-Indre intégrant des couvertures photovoltaïques en autoconsommation. L'Unité Territoriale de La Châtre sera cette année décarbonée, le chauffage passant sur une chaudière plaquettes bois. Le centre routier d'Issoudun fera l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre pour une réhabilitation et décarbonation du site. Le projet de CAS de Touvent s'intègre également dans ce programme tout comme le projet de CAS du Blanc.

Action n° 3 : Autoconsommation d'électricité

L'autoconsommation d'électricité photovoltaïque est systématiquement analysée dans nos programmes de travaux. Le collège d'Argenton-sur-Creuse bénéficie depuis la rentrée 2023-2024 d'une électricité en autoconsommation et de nombreux projets sont en cours (plaine des sports, collèges La Fayette, Frédéric Chopin, Stanislas Limousin, Condorcet ...). Nous disposons aujourd'hui de 5 sites équipés de panneaux (Unité Territoriale du Blanc, collèges de Vatan, Déols et Argenton-sur-Creuse, point d'appui routier de Mézières-en-Brenne).

Nous nous attachons également à privilégier l'autoconsommation collective mais le processus administratif reste complexe. Cette autoconsommation collective pourrait être particulièrement intéressante pour des bâtiments en sites classés où la pose de panneaux peut s'avérer impossible.

II – Poursuivre la modernisation de nos matériels routiers :

Action n° 4 : Réduire nos émissions par l'adaptation de nos modes de travail sur nos routes :

Nous avons déployé le lamier fléau mulching (greentech) sur certains ateliers de débroussaillage, ce matériel présentant une sensible économie de carburant. Une réflexion sur notre organisation du travail a été engagée dans le domaine des routes et va donner lieu à quelques ajustements sur 2024-2025 (optimisation des circuits, révision à la marge des secteurs d'intervention ...).

Action n° 5 : Poursuivre la modernisation de notre flotte poids lourds et tracteurs :

Nous poursuivons nos programmes de renouvellement mais les évolutions techniques actuelles ne nous permettent pas de décarboner ces matériels qui représentent 50 % de nos consommations en carburant. Néanmoins, après investigations, nous allons tester sur nos tracteurs un carburant de synthèse très peu émissif de Gaz à Effet de Serre (GES). Il s'agit de voir s'il est bien compatible avec nos matériels et si les consommations restent similaires à nos consommations actuelles.

Action n° 6 : Poursuivre la migration de notre flotte de véhicules de liaison vers des véhicules basses émissions :

Nous poursuivons la migration de notre flotte de véhicules vers l'électrique en fonction des renouvellements. Ainsi sur les véhicules légers non affectés à l'exploitation et l'entretien des routes, 17 sont électriques. 3 véhicules sont projetés cette année. La disponibilité de ces véhicules est très variable et il convient de signaler que nous ne sommes plus éligibles au bonus écologique.

7 véhicules sont également aujourd'hui sur un carburant E85.

Action n° 7 : Les transports des élèves en situation de handicap :

Nous réalisons actuellement un sourçage auprès de nos prestataires afin de déterminer si les entreprises sont en mesure de mobiliser des véhicules électriques ou basses émissions de GES. Il s'agit de définir un cahier des charges crédible pour notre prochaine consultation.

Action n° 8 : Réduire nos consommations d'énergie par la mobilisation de chacun :

Après la forte sensibilisation nationale sur les économies d'énergie dans un contexte de crise internationale, la responsabilisation de chacun reste un enjeu pour la maîtrise de nos consommations. Cette action reste d'actualité, l'objectif d'une sensibilisation et d'un accompagnement aux économies d'énergie sur nos sites reste à mettre en œuvre.

Nous restons donc fortement mobilisés et le resterons sur ces prochaines années. Vous le savez également, nous avons engagé plusieurs chantiers sur le sujet de l'adaptation au changement climatique. Ainsi, la cour du collège d'Argenton-sur-Creuse a été réaménagée afin d'atténuer les îlots de chaleur, celles de Rosa Parks, Diderot et George Sand sont en cours, Colbert, Balzac et Joliot Curie seront engagées cette année. Les études sur les collèges Beaulieu et Alain Fournier sont en cours. Les actions sont donc bien engagées. Nous allons également cette année tester les brasseurs d'air dans plusieurs salles de classes et serons attentifs aux retours des utilisateurs pour statuer sur les apports de ces dispositifs au regard du confort d'été.

*
* *

M. DAUGERON, Rapporteur. -

Ce rapport nous demande de prendre acte de l'avancement de notre programme de transition énergétique, voté lors de notre Assemblée du 8 avril 2022, et qui fait état des nombreuses actions engagées dans 40 sites, en particulier nos collèges, permettant ainsi des améliorations sensibles en termes de consommation d'énergie.

M. BLONDEAU, Président de la Commission des Grands Investissements

Saluant les efforts engagés par le Département pour atteindre l'objectif fixé par le décret tertiaire pour 2030 à travers, notamment, le recrutement d'un thermicien, la mise en place d'une plateforme de suivi à distance des consommations, et l'ampleur des investissements relatifs aux travaux pour le renforcement de la performance énergétique des locaux, la COMMISSION des GRANDS INVESTISSEMENTS émet un avis favorable et propose d'adopter la délibération figurant au rapport.

M. le PRÉSIDENT - Je vous propose de passer au vote.

.....

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL adopte donc la délibération suivante :

Délibération n° CD 20240412_007

C - Grands Investissements

PROGRAMME TRANSITION ENERGETIQUE - AVANCEMENT

Quorum : 14

Mandataire(s) : 1

Nadine BELLUROT donne mandat à Philippe METIVIER

Pour : 26

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVEROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Christian ROBERT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE, François AVISSEAU

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CD_20220408_007 du 8 avril 2022,

DECIDE :

Article unique. Il est pris acte de l'avancement du programme de transition énergétique depuis avril 2022.

M. le PRÉSIDENT. - L'ordre du jour étant écoulé, je vous souhaite une bonne fin de matinée et la séance est levée.

La séance est levée à 11 h 45.

***Le SECRETAIRE
de SEANCE,***

***Le PRESIDENT
du CONSEIL DEPARTEMENTAL,***

MIREILLE DUVOUX

MARC FLEURET